



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 20 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation en Guadeloupe.

Du lundi 12 juillet 2021 au dimanche 18 juillet 2021 (semaine 28).

Nette augmentation du nombre de nouveaux cas et des indicateurs virologiques. La circulation du virus s'intensifie sur notre territoire. L'activité hospitalière en réanimation reste stable pour le moment.

Epidémiologie :

Pour la semaine du 12 juillet 2021 au 18 juillet 2021 (semaine 28), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **281** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **178** (*données consolidées*) pour la semaine 27. **310 cas positifs** au total sont comptabilisés par **Santé publique France** qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département, chiffre en augmentation par rapport à celui de la semaine 27 (**190 en données consolidées**). Ces résidents guadeloupéens, du fait de la détection de leur positivité hors du territoire, n'ont pu rejoindre la Guadeloupe. En prenant en compte les données consolidées, cela porte à **17 779¹**, le **nombre de cas cumulés de coronavirus** confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens ou des personnes testées localement.

En semaine 28, **6 757 tests supplémentaires** (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **5 791** (*données consolidées*) en semaine 27. Il a été enregistré un **nombre total de 243 650 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie. L'ARS dénombre **2 974 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 28 contre **2 043** la semaine passée.

Au cours des 7 derniers jours (du 11 au 17/07 inclus) 25 cas porteurs de cette mutation ont été identifiés chez des résidents guadeloupéens (soit plus de 20% des tests positifs criblés) contre 18 cas du 04 au 10/07 inclus et 0 du 27/06 au 03/07)

Selon Santé publique France, au cours de la semaine 2021-28, **quatre nouveaux clusters** (2 en milieu professionnel, 1 en établissement de santé et 1 en milieu familial élargi) ont été enregistrés (équivalent à la semaine précédente).

Mesures barrières

Il est important de bien comprendre que nous formons une chaîne de protection et que le relâchement de certains favorise la diffusion de l'épidémie avec des conséquences lourdes pour les plus fragiles.

Le virus en mutation, présent sous plusieurs formes sur notre territoire, est particulièrement inquiétant. Il est par conséquent encore plus important de redoubler d'attention dans l'application des gestes barrières en se tenant à 2 mètres au lieu de 1 mètre, en respectant les consignes d'isolement portées à 10 jours pour les variants et en portant des masques considérés comme plus efficaces car répondant à une norme de filtration élevée, à savoir les masques chirurgicaux ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1.

¹ Données corrigées par Sp France suite à la nouvelle pseudonymisation (plus d'informations sur le site de Sp France)

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Même vaccinées, elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

Hospitalisations / Décès

Le nombre de personnes admises à l'hôpital a diminué au cours de la semaine dernière. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités. En cette semaine 28, d'après les données SIVIC et la surveillance spécifique des cas graves de Santé publique France auprès des réanimateurs, il y a eu **19 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe** et une nouvelle admission **en réanimation** (*indicateur à interpréter avec précaution à cause des délais de transmissions par les établissements hospitaliers*).

Au dimanche 18 juillet, selon SIVIC, **12 personnes étaient hospitalisées en réanimation COVID au CHU, 3 étaient en unité de soins intensifs, 44 patients l'étaient dans les services de médecine et 36 autres en service de soins de suite et de réadaptation (SSR).**

Selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), on comptabilise par ailleurs **27 passages aux urgences du CHU pour suspicion de COVID, 4 aux urgences du CHBT et une aux urgences de la clinique des Eaux Claires**. Suite à ces passages, **14 personnes ont été hospitalisées et une en réanimation**.

À ce jour, nous sommes au **palier 3 du plan ORSAN avec 35 lits de réanimation activés (CHU et CHBT)** pour faire face aux besoins de la Guadeloupe, des îles du nord et si nécessaire de la Martinique. Le plan ORSAN qui concerne les secteurs hospitaliers, médico-sociaux et ambulatoire est toutefois maintenu.

Un appel à la prudence reste lancé aux usagers de la route afin d'éviter la survenue d'accidents potentiellement lourds de conséquences tant au plan humain qu'au niveau de la prise en charge hospitalière.

2 hommes sont décédés cette semaine : tous les 2 étaient hospitalisés en médecine au CHU. Ils avaient 73 ans de moyenne d'âge.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Les indicateurs de suivi de l'épidémie :

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs mis en place depuis la surveillance du déconfinement.

– Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP** (*données Santé publique France*) le taux d'incidence est en hausse par rapport à la semaine 27 et bien supérieur au seuil d'alerte. Le taux d'incidence est de 82/100 000 habitants versus **50/100 000 habitants en S27**.

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est également en hausse, estimé en semaine 28 à **74,6/100 000 habitants** versus **47,2/100 000** (données consolidées) en semaine 27 (*Source SIDEPA ARS*).

Le taux d'incidence dépasse ainsi le seuil d'alerte pour la première fois depuis la semaine 21 (fin du mois de mai).

En semaine 28 et en comparaison des valeurs de la semaine 27², les **taux d'incidence ont augmenté dans la plupart des zones du territoire. Certaines valeurs se situent au-dessus du seuil d'alerte.**

² Les données de la semaine 27 sont consolidées.

À titre d'illustration : le territoire du Nord Basse-Terre (63 versus 46,3), la Riviera du Levant -hors la Désirade- (96,4 versus 49), le territoire de Cap Excellence (80,7 versus 45,8), Nord Grande-Terre (58,8 versus 36,3) et à Marie-Galante (9,3 versus 0). En revanche, on observe une légère diminution du taux d'incidence dans le dans le Sud Basse-Terre (28,8 versus 32,8).

– Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) **est en augmentation** et proche du seuil de vigilance avec une valeur égale à **4,6 %** contre **3,3 % en semaine 27**. Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*) suit la **même tendance** en passant à **4,5 %** contre **3,5 % en S27 (données consolidées)**.

Le facteur de reproduction effectif du virus (R) représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacune et de chacun d'entre nous. Le R effectif calculé sur les prélèvements réalisés du 11/07/2021 au 17/07/2021 est de **1,56**.

Les campagnes de tests :

La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :

Semaine 29 :

Le Mardi 20/07/2021 au GOSIER, L'hôtel ARAWAK, de 8h00 à 12h00.

Le vendredi 23/07/2021 au ABYMES, parking du centre commercial Milénis de 7h30 à 11h30

A venir semaine 30 :

Le 26/07/2021 à SAINTE-ANNE, parking petit Casino du Lagon de 7h30 à 11h30

Le Mardi 27/07/2021 au GOSIER, L'hôtel, AUBERGE DE LA VIEILLE TOUR, de 8h00 à 12h00

Le Vendredi 30/07/2021 aux ABYMES, parking du centre commercial Milénis de 7h30 à 11h30

D'autres communes échangent avec la Croix Rouge afin de programmer de nouveaux dépistages.

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de ne pas se déplacer au cabinet de son médecin. Il faut le joindre préalablement par téléphone, ou en cas d'absence, contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 05 90 90 13 13.

Point vaccination:

Les personnes sévèrement immunodéprimées sont à très haut risque de formes graves de COVID. Les données ont montré que la réponse immunitaire anticorps suscitée après deux doses de vaccin était insuffisante chez les personnes sévèrement immunodéprimées, notamment chez les personnes transplantées, les patients dialysés, les patients atteints de maladies auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, et certains patients atteints d'hémopathies malignes. C'est ainsi que depuis le 6 avril 2021, le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale a proposé les recommandations suivantes :

- **Strict maintien des gestes barrières pour toutes les personnes immunodéprimées et leur entourage ;**
- **la vaccination des adultes vivant dans le même foyer qu'une personne immunodéprimée, recommandation justifiée par le fait que ces vaccins sont efficaces contre toute infection par le SARS-CoV2 de l'ordre de 60 à 95% selon l'âge, suggérant une prévention de la transmission virale par les personnes vaccinées ;**

- **il convient de s'assurer que les professionnels de santé qui prennent en charge ces patients soient eux-mêmes bien vaccinés ;**
- **L'injection systématique d'une 3ème dose de vaccin pour les personnes sévèrement immunodéprimées 4 semaines après la deuxième dose, ou dès que possible pour les personnes qui auraient déjà dépassé ce délai (transplantés d'organes solides, transplantés récents de moelle osseuse, patients dialysés, patients atteints de maladies auto-immunes sous traitement immunosuppresseur fort, patients atteints de certains types de lymphomes, et patients atteints de LLC),.**

Par ailleurs, lors de son intervention du 12 juillet, le Président de la République a annoncé l'obligation vaccinale pour les professionnels de santé.

Celle-ci concerne les professionnels soignants et non soignants des centres hospitaliers, des cliniques, des maisons de retraite, des établissements pour personnes en situation de handicap, les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile :

- tous les professionnels de santé, y compris administratifs (établissements de santé, EHPAD, EMS handicap, structures rattachées aux établissements de santé
- les aides à domicile accompagnant les personnes fragiles âgées (bénéficiaires de l'APA) et handicapées (bénéficiaires de la PCH, qu'elles interviennent en tant qu'employées de services à domicile, ou directement salariées par un particulier employeur,
- les transporteurs sanitaires
- les professionnels de santé libéraux
- les services de santé au travail
- les pompiers (professionnels et bénévoles)

Pour les collégiens, les lycéens et les étudiants, des campagnes de vaccination spécifiques seront déployées dans les établissements scolaires dès la rentrée.

La vaccination des agents publics de l'Etat sera facilitée par leur employeur et des autorisations spéciales d'absence pourront être accordées pour le temps strictement nécessaire à ces agents y compris pour accompagner leurs enfants à un rendez-vous vaccinal.

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

La vaccination constitue la pièce maitresse de la sortie de crise.

La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV.

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre Hospitalier de Capesterre Belle Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin
- Centre éphémère de Deshaies,
- Centre éphémère de Vieux-Habitants
- Centre Hospitalier de Bruyn à Saint-Barthélemy
- Centre médico-social de Saint-Barthélemy

- Centre de vaccination de Baie-Mahault
- Centre de vaccination du Moule
- Centre de vaccination de Morne-À-L'eau
- Maison de santé pluri professionnelle (MSP) « Le Souffle du Nord » à Port-Louis
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants
- Vaccinodrome : Centre de vaccination de grande capacité à l'aéroport Pôle Caraïbes ouvert tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 18h. **Les personnes prioritaires peuvent y accéder sur RDV la semaine mais également le week-end sans RDV. Les personnes hors cibles prioritaires peuvent également se présenter à tout moment.**

Des équipes mobiles viennent en appui des centres de vaccination et peuvent se déplacer au domicile si besoin en lien avec les CCAS : 9 premières injections et 5 deuxièmes injections à domicile ont été réalisées à ce jour.

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord sont :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Le dispositif « aller vers » est mis en œuvre également en Guadeloupe : sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

Ce dispositif est amené à évoluer selon plusieurs orientations dans les prochaines semaines.

Les centres de vaccination ont des difficultés techniques pour remplir le SI VAC national. C'est pourquoi le taux de vaccination pour la zone de la Guadeloupe et des îles du nord apparaît dans les statistiques nationales comme étant très faible. La Plateforme RIPOSTE continue à recueillir cependant tous les jours les remontées des centres de vaccination et les rapporte au ministère de la santé pour la gestion des allocations de doses. Le rattrapage des entrées dans SI VAC est en cours grâce à l'appui de RIPOSTE auprès des centres de vaccination et de la CGSS.

Au mardi 20 juillet :

124 136 injections cumulées en semaine 28 en Guadeloupe versus 115 946 en semaine 27, soit :

Pfizer : 116 235 injections dont 70 600 1ères injections

Astrazeneca : 5 645 injections dont 3 627 1ères injections et 2 018 2ièmes injections

Moderna : 2 256 injections dont 1 554 1ères injections et 702 2ièmes injections

1 604 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 114 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans : 4,57 %

Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :

- Guadeloupe : 25,78 %
- Saint-Martin : 35,03 %
- Saint-Barth : 64,77 %

Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.,
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

**Au moindre signe clinique suspect d'infection par le virus SARSCoV-2,
ISOLONS-NOUS en attendant un avis médical**

***Renforçons notre vigilance. Respectons les gestes barrières
Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble.***

La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION